



Nations Unies

Assemblée générale

AG/SHC/3900

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission35^e séance – après-midi**LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME****À LA TROISIÈME COMMISSION CONTESTÉE**

/...

RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (A/62/53)

Le rapport contient le texte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme du 18 septembre 2006 au 22 juin 2007, à ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions. L'Annexe aux résolutions de la cinquième session inclut une description du Mécanisme d'examen périodique universel, les processus et modalités de cet examen, ainsi que des procédures spéciales. Le rapport présente également les résolutions et décisions prises lors de la première session d'organisation et des troisième et quatrième sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme.

Déclaration liminaire

M. DORU ROMULUS COSTEA, Président du Conseil des droits de l'homme, ...

/...

Parlant des deux sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme, M. Costea a indiqué que les conclusions de ces réunions figuraient également dans le rapport. Il a précisé que de telles sessions avaient été convoquées pour examiner de graves situations relatives à des violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et au Darfour. Des missions ont été établies pour effectuer des visites dans ces régions respectives et faire rapport au Conseil. À ce propos, il a mis l'accent sur une nouvelle approche adoptée par le Conseil lorsqu'il s'agit de traiter de situations aussi graves. Celle-ci consiste à faire appel à plus d'un rapporteur spécial afin de solliciter les voies et les moyens appropriés susceptibles de déboucher sur une amélioration de ces cas respectifs, a-t-il précisé. La décision relative au Darfour a été prise par consensus, de même que le suivi de la session extraordinaire. Le Conseil entendra un rapport préparé par le Groupe de six rapporteurs, présidé par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan, lors de sa reprise de session en décembre. Le Conseil a également tenu une session extraordinaire, le 2 octobre, sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. La résolution, également adoptée par consensus, consistait en une initiative transrégionale qui avait abouti à la convocation de la session extraordinaire.

/...

Débat général

Mme SUSANA VAZ PATTO (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et des pays associés, ...

/...

La représentante a réaffirmé son attachement à voir le Conseil des droits de l'homme se saisir concrètement de la situation dans les territoires palestiniens occupés, tout en souhaitant que de futures propositions soient davantage orientées vers les résultats. La représentante a regretté que toutes les situations des droits de l'homme ne soient pas traitées à égalité par le Conseil et a demandé que les procédures spéciales puissent être maintenues en l'état. La réduction des procédures spéciales par pays va à l'encontre d'une bonne pratique, a estimé la représentante. Le Conseil doit élargir et non pas réduire l'attention qu'il porte aux violations des droits de l'homme. Les victimes de ces violations attendent encore plus du Conseil qu'il faut encourager, a précisé la représentante.

/...

M. RODRIGO MALMIERCA DIAZ (Cuba) a rappelé que son pays avait voté en faveur de la création du Conseil des droits de l'homme malgré certaines réserves importantes. En tant que membre fondateur du Conseil des droits de l'homme, Cuba a présenté différentes propositions pour éviter que le thème des droits de l'homme ne soit manipulé à des fins politiques. Cuba tient à un programme équilibré qui prenne en compte les droits de tous, notamment celui du peuple palestinien à l'autodétermination. Le nouveau Mécanisme d'examen périodique universel ne devra pas être politisé, a ajouté le représentant, qui a regretté les critiques formulées à l'encontre du Conseil des droits de l'homme par les États-Unis et ses alliés les plus proches. Selon le représentant, les États-Unis regrettent l'ancienne Commission des droits de l'homme, ce qui pose une menace au nouveau mode de fonctionnement du Conseil des droits de l'homme. Cuba a réaffirmé son engagement en faveur du Conseil, des procédures spéciales et du nouveau Mécanisme d'examen périodique universel.

/...

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel